

# Barème d'honoraires

Applicable au 14/04/2026

## Honoraires sur transactions d'immeubles

Les honoraires indiqués sont les honoraires maximums et sont à la charge du vendeur

Biens jusqu'à 140 000 €	Forfait de 8000 € TTC
Biens Supérieur à 140 000 €	5 % TTC du prix du bien
Terrain jusqu'a 200 000€	10 000€ TTC
Terrain entre 200 001€ et 300 000€	15 000€ TTC
Terrain au delà de 300 001€	20 000€ TTC
Fonds de commerce	Sur devis
Estimation valeur vénale ou locative	Sur devis

# Barème d'honoraires

Applicable au 14/04/2026

## Honoraires sur location d'immeubles

### Honoraires part locataire

	ZONE TRÈS TENDUE(1)	ZONE TENDUE(2)	RESTE DU TERRITOIRE
Constitution du dossier, visite, rédaction du bail	12,10 € TTC / m <sup>2</sup>	10,09 € TTC / m <sup>2</sup>	8,07 € TTC / m <sup>2</sup>
Réalisation de l'état des lieux	3,03€ par m <sup>2</sup> de surface habitable (toutes zones)		

(1) Liste des villes disponibles dans l'article R304-1 du code de construction et de l'habitation du 1<sup>er</sup> Août 2014

(2) Liste des villes disponibles dans le décret n°2014-890 du 1<sup>er</sup> Août 2014

### Honoraires part propriétaire bailleur

Négociation	Offert au bailleur
Commercialisation et rédaction d'acte	Idem locataire (8€, 10€ ou 12€/m <sup>2</sup> surface)
Etat des lieux	3,03€/m <sup>2</sup> de surface habitable

NB : Les honoraires facturés au propriétaire seront à minima équivalents à ceux incombant au locataire tels que définis au présent barème.

## Honoraires de Gestion

Les honoraires de gestion locative sont à la charge exclusive du bailleur.

Gestion locative	<b>5,83% HT / 7.00% TTC (TVA 20%)</b>
AYÉS, DEGRADATION, PROTECTION JURIDIQUE)	<b>2,30% HT</b>
Gestion + Assurance	<b>9,30% TTC</b>
Baux commerciaux et professionnels	<b>Sur Devis</b>